Quotidien d'information de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers du Burkina

DGCMEF
Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

Quotidien

N° 2877 - Lundi 13 juillet 2020 | 200 F CFA

Marchés Publics

Sommaire

* **Résultats de dépouillements :** . . . . . **P. 4 à 13**

- *Résultats provisoires des ministères, institutions et maîtrises d'ouvrages déléguées* . . . . . *P. 4 à 10*
- *Résultats provisoires des régions* . . . . . *P. 12 & 13*

* **Avis d'Appels d'offres des ministères et institutions :** . . . . . **P. 14 à 22**

- *Marchés de fournitures et services courants* . . . . . *P. 14 à 18*
- *Marchés de prestations intellectuelles* . . . . . *P. 19 à 22*

CORIS
MESO
FINANCE

A tous soumissionnaires à des appels d'offres

Vous participez à des appels d'offres,

Vous avez besoin d'un accompagnement pour vos cautions de soumission,

Obtenez vos cautions les samedi et dimanche de 8H à 18H.

Coris Méso Finance, la Solution PME

Renseignement : fixe : 00226 25 32 00 00

Mobile : 00226 58 39 15 25.

Revue des Marchés Publics

392 Avenue Ho Chi Minh
01 B.P. 6444 Ouagadougou 01
Tél. 25 32 46 12 - Fax 25 31 20 25
E-mail : infos@dcmp.bf
Site web : www.dgmp.gov.bf

Directeur de publication
Le Ministre Délégué Chargé du Budget

Co-directeur de publication
Le Directeur Général du Contrôle
des Marchés Publics et
des Engagements Financiers
Salif OUEDRAOGO

Directeur de la rédaction
Abdoulaye OUATTARA
E-mail : fogoda2000@yahoo.fr

Conception graphique
et mise en page
Xavier TAPSOBA
W. Martial GOUBA
BENAO/GANOU Aïssata Marie Rachel
Salamata OUEDRAOGO/COMPAORE
Bintou ILBOUDO
Frédéric Modeste Somwaoga OUEDRAOGO
François d'Assise BALIMA
Zoenabo SAWADOGO

Impression
Industrie des Arts Graphiques
01 B.P. 3202 Ouagadougou 01
Tél. : 25 37 27 79
Email : iag-sa@iag..bf.com

Abonnement / Distribution
SODIPRESSE
09 B.P 11315 Ouagadougou 09
Tél./fax. : +226 25 36 03 80

ISSN 0796 - 5923

LES POINTS DE VENTE DE LA REVUE DES MARCHES PUBLICS

OUAGADOUGOU	
SODIPRESSE	: 50 36 03 80
Kiosque (entré coté Est du MEF)	
Alimentation la Shopette	: 50 36 29 09
Diacfa Librairie	: 50 30 65 49/50 30 63 54
Ouaga contact et service	: 50 31 05 47
Prix choc cite en III (alimentation)	: 50 31 75 56 /70 26 13 19
Ezama paspanga	: 50 30 87 29
Alimentation la Surface	: 50 36 36 51
Petrofa cissin	: 76 81 28 25
Sonacof Dassasgho	: 50 36 40 65
Alimentation la ménagère	: 50 43 08 64
Librairie Hôtel Indépendance	: 50 30 60 60/63
Aniza shopping centrer	: 50 39 86 68
Petrofa Mogho Naaba (station)	: 50 45 00 22/70 23 08 99
Dispresse (librairie)	
T F A boutique (alimentation tampui)	
Ezama (tampui alimentation)	
Total pont Kadioko (station)	
Latifa (alimentation Ouaga 2000)	
Bon Samaritin(alimentation Ouaga 2000)	
Night Market (pate doie alimentation)	
Petrofa Paglayiri (station)	
Super Ramon III (alimentation)	
BOBO DIOULASSO	
Shell Station Route Boulevard	: 70 11 46 86
Shell Station Route Banfora	: 70 26 04 22
Shell Route de Ouagadougou	: 70 10 86 10
Kiosque la maison des Journaux Place Téfo Amor	: 76 60 57 91
Shell Bindougousso	: 70 11 48 58
Kiosque Trésor Public	: 71 13 33 16/76 22 63 50
KOUDOUGOU	
Coram	: 50 44 11 48
OUAHIGOUYA	
Mini Prix	: 40 55 01 54 / 70 25 51 68
BANFORA	
ETS SHALIMAR	: 70 28 47 31/20 91 05 95
DEDOUGOU	
EAMAF (non loin de la pharmacie BANKUY Dédougou)	: 78 78 65 08/20 52 11 28
FADA N'GOURMA	
SOWDAF (Route de Pama, face du bureau des Douanes)	: 70 40 79 02 / 78 71 02 79
KAYA	
SOCOSAF	: 70 26 11 22
TENKODOGO	
CIKA ..	: 40 71 03 17
TOUGAN	
ETS ZINA IBRAHIM et frere	: 70 73 78 57/20 53 42 50
DORI	
AZIZ TELECOM (en face du bureau des Douanes)	: 40 46 06 06 / 70 28 95 26

Vous voulez être distributeur ou dépositaire de la Revue des Marchés Publics dans votre localité : contactez SODIPRESSE au
09 B.P 11315 Ouagadougou 09
Tél./fax. : +226 25 36 03 80

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

http://www.dgmp.gov.bf

RESULTATS PROVISOIRES

DES MINISTERES, INSTITUTIONS ET MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

MINISTERE DE LA SECURITE

DEMANDE DE PRIX N°2020-003/MSECU/SG/DMP du 02/06/2020 POUR l'ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DU MSECU APRES ORD. **Financement :** Budget de l'Etat, Exercice 2020

Date de dépouillement : *lundi 15 juin 2020*

N°	Soumissionnaire	Montant lu En F CFA	Montant corrigé En F CFA	Observations
1	Contact Général du Faso	MIN HTVA : 16 500 000 MAX HTVA : 27 496 500	MIN HTVA : 16 500 000 MAX HTVA : 27 496 500	Non conforme pour n'avoir pas fourni les pièces administratives malgré l'envoi de la lettre n°2020-062/MSECU/SG/DMP du 15 juin 2020 l'invitant à les compléter.
2	Naila services	MIN HTVA : 9 021 250 MAX HTVA : 31 345 000	MIN HTVA : 9 180 500 MAX HTVA : 31 537 500	Conforme 1er -Erreur au niveau de l'item 11 et 12 section DGPN du devis estimatif (600 000 au lieu de 60 000 et 120 000 au lieu de 30 000) entrainant une augmentation de 1.77% sur le montant minimum et 0.61% sur le montant maximum
3	SBPE Sarl	MIN HTVA : 17 072 500 MAX HTVA : 30 875 000	MIN HTVA : 17 072 500 MAX HTVA : 30 875 000	Conforme 2ème
4	PBI Sarl	MIN HTVA : 19 706 250 MAX HTVA : 28 037 500	MIN HTVA : 19 346 250 MAX HTVA : 27 533 500	Conforme 3ème Erreur au niveau de l'item 10 section DGPN du bordereau des prix unitaires (montant en lettres différent du montant en chiffre) entrainant une diminution de 1.86% sur le montant minimum et 1.83% sur le montant maximum
5	ETS Sodré et Fils	MIN HTVA : 19 813 000 MAX HTVA : 26 501 000	MIN HTVA : 19 813 000 MAX HTVA : 26 501 000	Conforme 4ème
6	SKO SERVICES	MIN HTVA : 20 687 500 MAX HTVA : 24 738 500	MIN HTVA : 20 687 500 MAX HTVA : 24 195 500	Non Conforme - Erreur au niveau de l'item 2 sur la quantité maximale (8 au lieu de 5), section DUI du devis estimatif entrainant une diminution de 2.24% -offre anormalement basse
7	GL Services Sarl	MIN HTVA : 21 208 000 MAX HTVA : 25 375 500	MIN HTVA : 21 208 000 MAX HTVA : 25 375 500	Non conforme pour n'avoir pas fourni les pièces administratives malgré l'envoi de la lettre n°2020-062/MSECU/SG/DMP du 15 juin 2020 l'invitant à les compléter.
8	RDI	MIN HTVA : 21 607 000 MAX HTVA : 25 816 000	MIN HTVA : 21 622 000,00 MAX HTVA : 25 816 000	Non conforme pour n'avoir pas fourni les pièces administratives malgré l'envoi de la lettre n°2020-062/MSECU/SG/DMP du 15 juin 2020 l'invitant à les compléter. Erreur au niveau de l'item 2 sur la quantité minimale (5 au lieu de 4) et sur le prix unitaire (75 000 au lieu de 60 000), section DGEP du devis estimatif entrainant une augmentation de 0.06%
9	CO2 Burkina Sarl	MIN HTVA : 22 254 500 MAX HTVA : 26 547 500	MIN HTVA : 21 917 000 MAX HTVA : 26 097 500	Non conforme pour n'avoir pas fourni les pièces administratives malgré l'envoi de la lettre n°2020-062/MSECU/SG/DMP du 15 juin 2020 l'invitant à les compléter. Erreur au niveau de l'item 19, section DAF du bordereau des prix unitaires entrainant une diminution de 1.72%
10	OMEGA DISTRIBUTION Sarl	MIN HTVA : 22 557 500 MAX HTVA : 29 512 160	MIN HTVA : 22 557 500 MAX HTVA : 29 512 160	conforme 5ème
11	ATI	MIN HTVA : 22 570 000 MAX HTVA : 30 187 500	MIN HTVA : 22 570 000 MAX HTVA : 30 187 500	Non conforme pour n'avoir pas fourni les pièces administratives malgré l'envoi de la lettre n°2020-062/MSECU/SG/DMP du 15 juin 2020 l'invitant à les compléter.
12	AZIZ SERVICES	MIN HTVA : 24 948 000 MAX HTVA : 30 031 000	MIN HTVA : 23 058 000 MAX HTVA : 30 031 000	Non conforme pour n'avoir pas fourni les pièces administratives malgré l'envoi de la lettre n°2020-062/MSECU/SG/DMP du 15 juin 2020 l'invitant à les compléter.
13	Société Générale du Kadiogo	MIN HTVA : 21 064 500 MAX HTVA : 24 795 500	MIN HTVA : 23 555 500 MAX HTVA : 27 789 500	Non conforme Absence de pièces administratives (RCCM, CNF ASC) malgré l'envoi de la lettre n°2020-062/MSECU/SG/DMP du 15 juin 2020 l'invitant à les compléter. Erreur au niveau de l'item 47 section DAF du devis estimatif (4 au lieu de 3),

				Erreur au niveau de l'item 10, section DGEP du bordereau des prix unitaires (montant en lettres différent du montant en chiffre), omission de l'item 16 à 39 entrainant une augmentation de 11,89% sur le montant minimum et 12,07%sur le montant maximum
14	AFFEL SERVICES	MIN HTVA : 24 555 000 MAX HTVA : 29 500 000	MIN HTVA : 24 555 000 MAX HTVA : 29 500 000	Non conforme pour n'avoir pas fourni les pièces administratives malgré l'envoi de la lettre n°2020-062/MSECU/SG/DMP du 15 juin 2020 l'invitant à les compléter
15	ADBUTRAD	MIN HTVA : 26 328 000 MAX HTVA : 31 450 500	MIN HTVA : 26 328 000 MAX HTVA : 31 450 500	conforme 6ème
Attributaire	**Lot unique :** Naila services pour un montant minimum **neuf millions cent quatre-vingt mille cinq cents** (9 180 500) **francs CFA HTVA** et un montant maximum **trente et un millions deux cent quarante mille** (31 240 000) **francs CFA HTVA** soit une diminution des quantités maximales au niveau de la DAF**(item 5 : 10 au lieu de 15, item 19 : 18 au lieu de 20 ; item 51 : 25 au lieu de 30 ; item 52 : 20 au lieu de 30 ; item 53 : 20 au lieu de 25)** avec un délai de livraison de **quarante-cinq** (45) **jours** pour chaque commande.			

MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES et HALIEUTIQUES

DEMANDE DE PROPOSITIONS N°2019-005/MRAH/SG/DMP DU 19 DECEMBRE 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU OU CABINET D'INGENIEUR-CONSEIL CHARGE DE L'ELABORATION DES DOSSIERS D'APPELS D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT ET LA MISE EN SERVICE D'UNE USINE DE PRODUCTION DE LAIT UHT ET D'UNITES CONNEXES SELON LA FORMULE MARCHE « BOT OU CLE EN MAIN ».

Financement : Banque Islamique de Développement (BID)

Publication des notes techniques :quotidien des marchés publics N°2833- du mardi 12 mai 2020

Date d'ouverture des propositions financières : 27 mai 2020

Nom des consultants	Évaluation technique		Évaluation financière			Évaluation combinée	
	Notes techniques[1] Nt	Notes pondérés **(80%)**	Proposition financière en FCFA HT	Notes financiers[3] Nf	Notes pondérés (**20%)**	Notes globale Nt T + Nf	Classement
ICB SARL	**95,83**	**76,66**	**248 890 450**	**100**	**20**	**96,66**	**1er**
Groupement CEAE SARL/ BURKINA CONSEILS ET GRH SARL	**90,39**	**72,31**	**989 385 000**	**25,16**	**5,03**	**77,34**	**2e**
Retenu pour la négociation de contrat	**ICB SARL** ayant obtenu la note technique/financière combinée la plus élevée est retenue pour la négociation de contrat.						

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Manifestation N°2020-013M/MEA/SG/DMP du 06/03/2020 pour la conception et la mise en place du logiciel de gestion financières et comptables au profit du Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA). **Publication des résultats techniques** : Quotidien des Marchés Publics N°2855 du jeudi 11 juin 2020 **Date d'ouverture des offres financières** : le 23 juin 2020

Nombre de plis reçus : 01 **; nombre de lots :** 01 **Financement** : Banque mondiale **Méthode de sélection** : Qualité technique.

Soumissionnaires	**Montants lus en FCFA**		**Montants corrigés en FCFA**		**Observations**
	HTVA	**TTC**	**HTVA**	**TTC**	
Groupement **AFRIK LONNYA** / PMS INFORMATIQUE Sarl	16 903 200	19 945 776	16 903 200	19 945 776	Retenu pour négociation avant la signature du marché

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

C O M M U N I Q U E

Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, informe les candidats intéressés par le dossier d'appel d'offres ouvert N°2020-044MINEFID/SG/DMP du 15/05/2020 pour l'acquisition du matériel informatique au profit de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique dont l'avis a paru dans la Revue des Marchés Publics N°2856, du vendredi 12 juin 2020 à la page 19, que ledit dossier d'Appel d'Offres est annulé pour insuffisance technique.

Par ailleurs, il porte à la connaissance des candidats ayant déjà acquis le dossier, que leur quittance de paiement reste toujours valable pour le nouveau dossier qui sera publié à une date ultérieure.

Le Directeur des Marchés Publics

Abel KALMOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

FICHE DE SYNTHESE RECTIFICATIVE DES RESULTATS PUBLIE DANS LE QUOTIDIEN N°2850 du jeudi 04 juin 2020 /sur le délai d'exécution cent vingt (120) jours au lieu de trois (3) mois et sur le lot 6

Appel d'offres ouvert accéléré N°2020-013T/MAAH/SG/DMP du 23/03/2020 pour les travaux d'aménagement de 65 modèles d'exploitations agricoles à partir des forages équipés de pompes solaires dans diverses régions au profit du Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV) - Financement : Budget de l'Etat, Exercice 2020

Publication de l'Avis: Quotidien des Marchés Publics N°2808 du Mardi 07 avril 2020 - Date de dépouillement : 22 Avril 2020

Nombre de lots : six (06) - Nombre de soumissionnaires : douze (12) plis

Références de la lettre d'invitation de la Commission d'Attribution des Marchés : n°2020-053/MAAH/SG/DMP du 08/04/2020

N°	Soumissionnaires	MONTANT LU EN FCFA		MONTANT CORRIGE EN FCFA		Observations
		HTVA	TTC	HTVA	TTC	
Lot 1 : Aménagement de treize (13) modèles d'exploitations agricoles à partir de forage équipés de pompes solaires dans les Régions du Centre et du Plateau Central au profit du Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV)						
1	Groupement HBH/COGETRA	216 115 100	255 015 818	216 115 100	255 015 818	Non conforme -Le CV de l'Opérateur de développement et d'essai de pompage OUEDRAOGO Raïssa ne reflète l'expérience réelle de l'intéressé (Date de naissance 1998 et début des travaux en 2002) -Semi-remorque fournie sans le tracteur routier Absence de mise à disposition pour le camion plateau 11KL4756
2	CED-B	260 112 300	306 932 514	260 112 300	306 932 514	Non conforme Chiffre d'affaire non fourni
3	COGEA International	-	293 561 580	267 794 500	315 997 510	Conforme Erreur de calcul entrainant une variation de + 7,10% de son offre initiale soit une augmentation de 22 435 930 (Items 3.2, 3.3 et 6.2 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés. Erreur de sommation ("17 806 000 * 8" au lieu de "17 806 000 * 2" pour le 1er cas ; "21 107 500 * 2" au lieu de "21 107 500 * 8" pour le 2ème cas)
4	IRRIFASO	-	297 216 258	241 403 275	284 855 865	Non conforme -Erreur de calcul entrainant une variation de -4,34% de son offre initiale soit une diminution de 12 360 394 (- Item 2.2.3 montant en chiffres 90 750 différent du montant en lettres 1 750 ; -Item 5.6 montant en chiffres 175 000 différents du montant en lettres 105 000 ; tem 5.7 montant en chiffres 75 000 différents du montant en lettres 5000 ; -Item 5.8 montant en chiffres 175 000 différents du montant en lettres 105 000) -L'agrément technique fourni n'est ni visé ni signé - SAMPEBRE S. J. Arsène a fourni 02 projets similaires au lieu de 03 ; - ZOUNGRANA S. Justin a fourni 02 projets similaires au lieu de 03 ; - Incohérence de noms du plombier : NIKIEMA Abdoul Dramane sur la CNIB et NIKIEMA Dramane sur le CV ; -Semi-remorque fournie sans le tracteur routier 11 HL4894
ATTRIBUTAIRE		***COGEA International pour un montant de deux cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents (267 794 500) Francs CFA Hors TVA soit trois cent quinze millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent dix (315 997 510) Francs CFA TTC avec un délai d'exécution de cent vingt (120) jours.***				
Lot 2 : Aménagement de dix (10) modèles d'exploitations agricoles à partir de forage équipés de pompes solaires dans les Régions des Cascades et des Hauts Bassins au profit du Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV)						
1	FORBAT AFRIQUE	-	216 844 352	183 766 400	216 844 352	Non conforme - Incohérence sur la CNIB de ILBOUDO Inoussa : Date de naissance au recto

						(90/09/19) différente de celle au verso (900306) - Incohérence sur la CNIB de ZOUGOURI Daouda : Date de naissance au recto (71/01/15) différente de celle au verso (971231) - Incohérence sur la CNIB de ROMBA Daouda : Date de naissance au recto (78/01/01) différente de celle au verso (710101) - Incohérence sur la CNIB de KAMBOU Luc : Date de naissance au recto (79/10/17) différente de celle au verso (830118) - Incohérence sur la CNIB de BOMBAGA Balipouni Maxim : Date de naissance au recto (80/03/31) différente de celle au verso (770101)
2	Groupement ESR/SOFATU	-	213 898 600	184 094 000	217 230 920	Non conforme -Erreur de calcul entrainant une variation de 0,38% de son offre initiale soit une augmentation de 3 332 320 (erreur de sommation "18 127 000 * 10" au lieu de "18 127 000 * 2" pour le 1er cas ; "18 480 000 * 10" au lieu de "18 480 000 * 8" pour le 2ème cas) -Incohérence sur la CNIB de OLOUKOI Henri : Date de naissance au recto (59/10/01) différente de celle au verso (720101) Date d'expiration au recto (21/07/03) différente de celle au verso (180316) - Diplôme du BEPC de l'Opérateur de développement et d'essai de pompage ZONGO B. Fulgence non fourni
3	AFRIQUE CONSTRUCTION DURABLE Sarl	184 340 000	217 521 200	171 340 000	202 181 200	Non conforme -Erreur de calcul entrainant une variation de -7,59% de son offre initiale soit une diminution de 15 340 000 (Items 3.2, 3.3 et 6.2 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés) -le nom de l'entreprise ne figure pas sur la liste de l'arrêté d'agrément technique joint à l'offre - Incohérence sur la CNIB de COMPAORE Victor: Date de naissance au recto (86/05/14) différente de celle au verso (864092) Date d'expiration au recto (20/05/13) différente de celle au verso (180513) - Incohérence sur la CNIB de THIOMBIANO Alassane : Date de naissance au recto (76/01/20) différente de celle au verso (761031) - Incohérence sur la CNIB de SIMPORE S. Léon 1er jumeau : Date de naissance au recto (87/03/22) différente de celle au verso (870401) Date d'expiration au recto (20/08/22) différente de celle au verso (170822) - Incohérence sur la CNIB de SAWADOGO Nomba : Date de

						naissance au recto (91/01/01) différente de celle au verso (830301) -1 bétonnière et lot de matériels topo non fournis
4	COGEA International	-	227 342 340	204 472 000	241 276 960	Non conforme -Erreur de calcul entrainant une variation de 5,78% de son offre initiale soit une augmentation de 13 934 620 (Items 3.2, 3.3 et 6.2 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés) - Incohérence sur la CNIB de GORDIO Boayedi : Date de naissance au recto (77/12/01) différente de celle au verso (721231) - Incohérence sur la CNIB de ZOUNGRANA David K. :Date de naissance au recto (86/01/18) différente de celle au verso (800914) - Incohérence sur la CNIB de SANKARA Ousséni :Date de naissance au recto (70/10/22) différente de celle au verso 870101) -véhicules de liaison non fournis
5	Groupement EMS-I/ HYDRASS-BURKINA	-	221 604 240	193 548 000	228 386 640	Conforme Erreur de calcul entrainant une variation de -2,97% de son offre initiale soit une diminution de son initiale de 6 782 400 (Erreur de calcul sur la TVA 28 056 240 au lieu de 34 838 640)
6	IRRIFASO	-	229 834 443	187 031 944	220 697 694	Non conforme Erreur de calcul entrainant une variation de -4,14% de son offre initiale soit une diminution de son initiale de 9 136 749 (-Item 2.2.3 montant en chiffres 90 750 différent du montant en lettres 1 750 ; - Item 5.3 montant en chiffres 175 000 différents du montant en lettres 105 000 ; -Item 5.4 montant en chiffres 75 000 différents du montant en lettres 5 000 ; -Item 2.2.3 montant en chiffres 90 750 différents du montant en lettres 1 750 ; -Item 5.6 montant en chiffres 175 000 différend du montant en lettres 105 000 ; -Item 5.7 montant en chiffres 75 000 différents du montant en lettres 5 000 ; -Item 5.8 montant en chiffres 175 000 différent du montant en lettres 105 000) ; -L'agrément technique fourni n'est ni visé ni signé - SAMPEBRE S. J. Arsène a fourni 02 projets similaires au lieu de 03 ; - ZOUNGRANA S. Justin a fourni 02 projets similaires au lieu de 03 ; - Incohérence de noms du plombier : NIKIEMA Abdoul Dramane sur la CNIB et NIKIEMA Dramane sur le CV ; - Semi-remorque fournie sans le tracteur routier 11 HL4894
ATTRIBUTAIRE		***Groupement EMS-I/HYDRASS BURKINA pour un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-huit mille (193 548 000) Francs CFA H TVA soit deux cent vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-six mille six cent quarante (228 386 640) Francs CFA TTC avec un délai d'exécution de cent vingt (120) jours.***				
Lot 3 : Aménagement de dix (10) modèles d'exploitations agricoles à partir de forage équipés de pompes solaires dans les Régions du						

Centre Est et du Centre Sud au profit du Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV)						
1	FIRST AFRIQUE CONSTRUCTION	190 730 000	225 061 400	190 730 000	225 061 400	Conforme
2	Groupement ESR/SOFATU	-	431 962 600	179 374 000	211 661 320	Non conforme proposition de deux lettres de soumission Erreur de calcul entrainant une variation de 102% de son offre initiale de son offre initiale soit une diminution de 220 301 280 (erreur de sommation "17 567 000 * 10" au lieu de "17 567 0000 *2" pour le 1er cas ; "18 030 000 *10" au lieu de "18 030 000 * 8" pour le 2ème cas)
3	CED-B	204 734 800	241 587 064	204 734 800	241 587 064	Non conforme Chiffre d'affaire non fourni
4	COGEA International	-	227 342 340	204 472 000	241 276 960	Non conforme -Erreur de calcul entrainant une variation de 5,78% de son offre initiale soit une augmentation de 13 934 620 (Items 3.2, 3.3 et 6.2 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés ; Erreur de sommation ("17 806 000 * 8" au lieu de "17 806 000 * 2" pour le 1er cas ; "21 107 500 * 2" au lieu de "21 107 500 * 8" pour le 2ème cas) - véhicules de liaison non fournis
ATTRIBUTAIRE		***FIRST AFRIQUE CONSTRUCTION pour un montant de cent quatre-vingt-dix millions sept cent trente mille (190 730 000) Francs CFA HTVA soit deux cent vingt-cinq millions soixante un mille quatre cent (225 061 400) Francs CFA TTC avec un délai d'exécution de cent vingt (120) jours.***				
Lot 4 : Aménagement de dix (10) modèles d'exploitations agricoles à partir de forage équipés de pompes solaires dans les Régions du Centre Ouest et du Nord au profit du Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV)						
1	FORBAT AFRIQUE	-	216 844 352	39 147 146 400	46 193 632 752	Non conforme Erreur de calcul entrainant une variation de 21 202,67% de son offre initiale soit une augmentation de 45 976 788 400 (Omission des Items: 6.4 et 6.5, application des IS: PU les plus élevés des autres soumissionnaires ;Item 5.3: 375 en chiffres et 375 000 en lettres)
2	SIRTE Sarl	-	188 756 340	181 315 000	213 951 700	Conforme Erreur de calcul entrainant une variation de 13,34% de son offre initiale soit une augmentation de 25 195 360 (Erreur de calculs pour les deux cas à l'item3.1 2 800 000 en chiffres au lieu de 2 375 000 en lettres , à l'item 6.1 780 000 en chiffres au lieu de 660 000 en lettres ; pour le 2ème cas à l'item 3.1 ; erreur de sommation ("14 423 500 * 8" au lieu de "14 423 500 * 2" pour le 1er cas ; "19 058 500 * 2" au lieu de "19 058 500 * 8")
3	FIRST AFRIQUE CONSTRUCTION	181 430 000	214 087 400	181 430 000	214 087 400	Conforme
4	COGEA International	-	227 342 340	204 472 000	241 276 960	Non conforme -Erreur de calcul entrainant une variation de 5,78% de son offre initiale soit une augmentation de 13 934 620 (Items 3.2, 3.3 et 6.2 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés ; Erreur de sommation ("17 806 000 * 8" au lieu de "17 806 000 * 2" pour le 1er cas ; "21 107 500 * 2" au lieu de "21 107 500 * 8" pour le 2ème cas) - véhicules de liaison non fournis

ATTRIBUTAIRE		***SIRTE Sarl pour un montant de cent quatre-vingt-un millions trois cent quinze mille (181 315 000) Francs CFA HTVA soit deux cent treize millions neuf cent cinquante un mille sept cents (213 951 700) Francs CFA TTC avec un délai d'exécution de cent vingt (120) jours.***				
Lot 5 : Aménagement de onze (11) modèles d'exploitations agricoles à partir de forage équipés de pompes solaires dans les Régions du Centre Nord, de l'Est et du Sahel au profit du Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV)						
1	COGEA International	-	249 415 420	225 579 500	266 183 810	Conforme Erreur de calcul entrainant une variation de 6,30% de son offre initiale soit une augmentation de 16 768 390 (Items 3.2, 3.3 et 6.2 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés ; Erreur de sommation ("17 806 000 * 9" au lieu de "17 806 000 * 2» pour le 1er cas ; "21 107 500
2	ECEHOF	-	221 840 000	189 400 000	223 492 000	Non conforme -Erreur de calcul entrainant une variation de 0,74% de son offre initiale soit une augmentation de 1 652 000 (Items 3.2, 3.3 et 6.2 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés) ; -le Certificat de chiffre d'affaire fourni est légalisé et non un original
ATTRIBUTAIRE		***COGEA International pour un montant de deux cent vingt-cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents (225 579 500) Francs CFA HTVA soit deux cent soixante-six millions cent quatre-vingt-trois mille huit cent dix (266 183 810) Francs CFA TTC avec un délai d'exécution de cent vingt (120) jours.***				
Lot 6 : Aménagement de onze (11) modèles d'exploitations agricoles à partir de forage équipés de pompes solaires dans les Régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest au profit du Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV).						
1	FORBAT AFRIQUE	-	238 730 992	205 614 400	242 624 992	Conforme Erreur de calcul entrainant une variation de 2% de son offre initiale soit une augmentation de 3 894 000 (Items 3.2, 3.3 et 6.2 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés ; Omission des items 1.2 (montant 200 000) et 2.1.4 (montant 100 000) dans le calcul de son offre)
2	Groupement ETES BURKINA Sarl /ELITE BATIMENT	213 525 500	-	213 525 500	251 960 090	Non conforme (Bétonnières non fournies)
3	AFRIQUE CONSTRUCTION DURABLE Sarl	201 185 000	237 398 300	188 185 000	222 058 300	Non conforme -Erreur de calcul entrainant une variation de -6,91% de son offre initiale soit une diminution de 15 340 000 (-Items 3.2 et 3.3 prise en compte du calcul dans son offre financière au lieu de PM non facturés ; -Erreur de sommation ("16 845 000 * 9" au lieu de " 16 845 000 * 2" pour le 1er cas ; "18 290 000 * 2" au lieu de " 18 290 000 * 9" pour le 2ème cas) ; -le nom de l'entreprise ne figure pas sur la liste de l'arrêté d'agrément technique joint à l'offre
ATTRIBUTAIRE		***FORBAT AFRIQUE pour un montant de deux cent cinq millions six cent quatorze mille quatre cents (205 614 400) Francs CFA HTVA soit deux cent quarante-deux millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze (242 624 992) Francs CFA TTC avec un délai d'exécution de cent vingt (120) jours.***				

RESULTATS PROVISOIRES

DES REGIONS

REGION DU CENTRE OUEST

Avis de la demande de prix n°2020-01/RCOS/PZR/C-CSU/M/SG pour les travaux de construction d'infrastructures dans la commune de Cassou (lot 1, lot2 et lot 3). Lot 1 : Travaux de construction d'un poste de latrine à quatre (04) cabines à Guillan (MENAPLN), Lot 2 : Travaux de construction de deux (02) salles de classe à Lué et une (01) salle de classe à Ouayou (Subvention FPDCT), Lot 3 : Travaux de construction d'une salle de classe à Sourou et à Pien (fonds minier) Financement : **Lot 1 (MENAPLN), Lot 2 (Subvention FPDCT), Lot 3 (Fond minier), Budget communal, Gestion 2020.** Publication de l'avis : **quotidien des marchés publics n° 2857 du Lundi 15 juin 2020**.
Date de dépouillement : **25 juin 2020.** Nombre de soumissionnaires : **Six (06) soumissionnaires.**

N°	Soumissionnaire	Montant lu publiquement en F CFA HT et TTC	Montant HT et TTC corrigé en FCFA	Observations
Lot 1 : Travaux de construction d'un poste de latrine à quatre (04) cabines à Guillan (MENAPLN)				
01	**GI.TRA.P**	2 916 520 HT et 3 441 494 TTC	2 041 331 HT et 2 408 771 TTC	Non conforme : Erreur sur les 'items II.1,3,4,5,6,7 et III.1,2,6,7 avec un taux de variation de 30%. **SEDGO Windpouiré, maçon** a fourni une attestation de disponibilité des travaux de la commune de BIEHA. Non séparation par lot 1, lot 2 et lot3 des matériels et du personnel. Non légalisation des factures de matériels proposés.
02	**NATOU CONSULTING ET SERVICES Sarl**	3 779 200 HT	3 779 200 HT	Conforme
Lot 2 : Travaux de construction de deux (02) salles de classe à Lué et une (01) salle de classe à Ouayou (Subvention FPDCT)				
01	**GI.TRA.P**	15 207 710 HT et 17 945 097 TTC	14 908 010 HT et 17 591 452 TTC	Non conforme : Erreur 1 et item I.1 avec un taux de variation de 1,97%. **SEDGO Windpouiré, maçon** a fourni une attestation de disponibilité des travaux de la commune de BIEHA. Non séparation par lot 1, lot 2 et lot3 des matériels et du personnel. Non légalisation des factures de matériels proposés.
02	**E.B.M Sarl**	18 230 566 HT	18 835 526 HT	Conforme : Erreur de l'item I.3 et problème de sommation de calcul avec un taux de variation de 3,31%.
Lot 3 : Travaux de construction d'une salle de classe à Sourou et à Pien (fonds minier)				
01	**GI.TRA.P**	8 848 768 HT et 10 441 546 TTC	8 549 068 HT et 10 087 900 TTC	Non conforme : Erreur 1 et item I.1 avec un taux de variation de 3.38%. **SEDGO Windpouiré, maçon** a fourni une attestation de disponibilité des travaux de la commune de BIEHA. Non séparation par lot 1, lot 2 et lot3 des matériels et du personnel. Non légalisation des factures de matériels proposés.
02	**E.B.M Sarl**	10 982 326 HT	10 982 326 HT	Conforme
Attributaires		**Lot 1 : NATOU CONSULTING ET SERVICES Sarl** pour un montant de trois millions sept cent soixante-dix-neuf mille deux cent (3 779 200) Francs CFA Hors TVA avec un délai d'exécution de soixante (60) jours. **Lot 2 : E.B.M Sarl** pour un montant de dix-huit millions huit cent trente-cinq mille cinq cent vingt-six (18 835 526) francs CFA Hors TVA avec un délai d'exécution de soixante (60) jours. **Lot 3 : E.B.M Sarl** pour un montant de Dix millions neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-six (10 982 326) Francs CFA Hors TVA avec un délai d'exécution de soixante (60) jours.		

Avis de la demande de prix n°2020-02/RCOS/PZR/C-CSU/M/SG pour les travaux de réalisation et réhabilitation d'infrastructures dans la commune de Cassou (lot 1, lot2 et lot 3) **:**
Lot 1 : Travaux de réhabilitation de trois (03) forages positifs à Niéssan, Pindao et Oupon (MEA)
Lot 2 : Travaux de réalisation de forages positifs à Poé, Pien et Tiabona (PNDRP), Lot 3 : Travaux d'achèvement de trois salles de classe à Bouto et Tiadui. Financement: **Lot 1 (MEA), Lot 2 (PNDRP) Budget communal, Gestion 2019**.
Publication de l'avis : **quotidien des marchés publics n° 2859 du Mercredi, 17 juin 2020**.
Date de dépouillement : **29 juin 2020**. Nombre de soumissionnaires : **Six (06) soumissionnaires.**

N°	Soumissionnaire	Montant lu publiquement en F CFA HT et TTC	Montant HT et TTC corrigé en FCFA	Observations
Lot 1 : Travaux de réhabilitation de trois (03) forages positifs à Niéssan,Pindao et Oupon (MEA)				
01	**BERGEB - AFRIQUE Sarl**	5 430 000 HT	5 430 000 HT	Non conforme **:** DIAPA Alphonse, chef d'équipe génie. Incohérence de la date de naissance entre le CV et le diplôme. Non conforme
02	**HAMPANI SERVICES Sarl**	4 890 000 HT et 5 770 200 TTC	4 890 000 HT et 5 770 200 TTC	Non conforme **:** OUEDRAOGO Somseguedmanogo Hermann, chef d'équipe génie civil, Incohérence de la date de naissance, lieu de naissance entre le CV et le diplôme. Matériels de lot 1 et lot 2 non séparés.
03	**NATOU CONSULTING ET SERVICES Sarl**	12 975 000 HT	12 975 000 HT	Non Conforme : Diplôme et attestation de travail non fourni
04	**Excellence TP**	6 094 500 HT	6 094 500 HT	Conforme
Lot 2 : Travaux de réalisation de forages positifs à Poé, Pien et Tiabona (PNDRP)				
01	**BERGEB - AFRIQUE Sarl**	13 365 000 HT	13 365 000 HT	Conforme
02	**HAMPANI SERVICES Sarl**	11 643 000 HT et 13 738 740 TTC	11 643 000 HT et 13 738 740 TTC	Non conforme : **OUOBA Yempabou, chef d'équipe développement et pompage** : Incohérence de la date de naissance, lieu de naissance entre le CV, attestation de travail, attestation de disponibilité et le diplôme. Matériels de lot 1 et lot 2 non séparés .

03	**Excellence TP**	15 142 500 HT	15 142 500 HT	Conforme
04	**CASEEG**	13 080 000 HT et 15 434 400 TTC	12 540 000 HT et 14 797 200	Non conforme : Erreur sur item I-1 avec un taux de variation de 4,12%. OUEDRAOGO Sibiri, ouvrier incohérence de la date de naissance entre le CV et attestation de travail. Facture N° 01036 du matériel non légalisé
Lot 3 : Travaux d'achèvement de trois salles de classe à Bouto et Tiadui				
01	**PCB**	13 108 076 HT et 15 467 530 TTC	12 511 916 HT et 14 764 061 TTC	Non conforme : Erreur sur item II.2 avec un taux de variation 4.54%. Visite de site non fournie, attestation de situation cotisante, attestation de la direction chargée de la règlementation et des lois sociales, attestation de non engagement du trésor public non fournies malgré la correspondance n°2020-01/RCOS/CCSU/SG du 29 juin 2020
02	**NATOU CONSULTING ET SERVICES Sarl**	15 851 610 HT	15 851 610 HT	Conforme
Attributaires		***Lot 1 : Excellence TP pour un montant de six millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent (6 094 500) Francs CFA Hors TVA avec un délai d'exécution de soixante (60) jours.*** ***Lot 2 : BERGEB –AFRIQUE Sarl pour un montant de treize millions trois cent soixante-cinq mille (13 365 000) francs CFA Hors TVA avec un délai d'exécution de soixante (60) jours.*** ***Lot 3 : NATOU CONSULTING ET SERVICES Sarl pour un montant de Quinze millions huit cent cinquante un mille six cent dix (15 851 610) Francs CFA Hors TVA avec un délai d'exécution de soixante (60) jours.***		

AGENCE DE L'EAU DU LIPTAKO

Demande de propositions allégée
Synthèse du dépouillement relatif l'Avis à manifestation d'intérêt N°2020-001/AEL/CB/CA/DG/CAM
pour le recrutement d'un bureau d'études ou de groupement de bureaux d'études pour diverses études au profit de l'Agence de l'Eau du Liptako (AEL)» - Financement : Budget de lAEL, Gestion 2020.
Revue des marchés publics : N°2854 du mercredi 10 juin 2020 - Date d'ouverture des plis : 25 juin 2020
Nombre de plis reçus : 14 - Date de délibération : 02 juillet 2020 - Nombre de lot : 02.

Lot 1 : étude de stabilisation des berges de la rive gauche du barrage de Yakouta

Nom du Soumissionnaire	Références techniques justifiées	Rang	Observation
GBTI/ CEFDI expertise	Neuf (09) références techniques fournies et justifiées	1 er	Retenu pour la suite de la procédure
BEPAD	six (06) références techniques fournies et justifiées	2 ème	
CCD-SARL	Trois (03) références techniques fournies et justifiées	3 ème	
CINTECH/ DPacting Engineering	Trois (03) références techniques fournies et justifiées	3 ème	
SERAT	Un (01) référence technique fournie et justifiée	5 ème	
CET-BTP-services/BERA	Aucune référence technique fournie	Non classé	
AGCOP/GID	Aucune référence technique fournie	Non classé	

Conclusion : Le groupement GBTI/CEFDI Expertise est classé 1er avec neuf (09) références techniques fournies et justifiées, il sera invité à présenter son offre technique et financière pour la suite de la procédure.

Demande de prix : N°2020-001/AEL/CB/CA/DG/CAM DU 05/06/2020
Objet : Travaux de curage du barrage de Koulfo dans la commune de Manni et délimitation/matérialisation de la bande de servitude du barrage de Dakiri pour le compte de l'Agence de l'Eau du Liptako ; Financement : Budget AEL Gestion 2020
Publié dans la revue des MP : N° 2854 du 10 juin 2020 ; Date de dépouillement : 22 juin 2020
Nombre de plis reçus : quatre (04) ; Nombre de lots : deux (02)

N°	Soumissionnaires	Montant de l'offre En lu FCFA		Montant de l'offre en corrigé FCFA		Observations	Classement
		HTVA	TTC	HTVA	TTC		
-	-	-	--	-	-	-	-
Décision : infructueux pour absence de plis							

Lot 02 : Travaux de délimitation/matérialisation de la bande de servitude du barrage de Dakiri dans la commune de Manni.

N°	Soumissionnaires	Montant de l'offre lu FCFA		Montant de l'offre corrigé FCFA		Observations
		HTVA	TTC	HTVA	TTC	
1	MEGA Construction	12 288 136	14 500 000	12 288 136	14 500 000	Non Conforme : Projets similaires insuffisamment précisées.
2	AADI	12 503 000	-	12 503 000	-	Non conforme : Nombre de projets similaires insuffisant (03 au lieu de 05) pour le conducteur des travaux, le sociologue et de topographe
3	Groupement GY-MCI	11 715 000	13 823 700	11 715 000	13 823 700	Non conforme : Nombre de projets similaire inférieur à 05 (01 au lieu de 05) pour le conducteur des travaux, le sociologue et de topographe
4	BETA Sarl	12 370 000	-	12 370 000	-	Conforme
Attributaire		***BETA Sarl pour un montant de douze millions trois cent soixante-dix mille (12 370 000) Francs CFA HTVA avec un délai d'exécution de soixante (60) jours.***				

Marchés Publics

APPELS D'OFFRES

DES MINISTERES ET INSTITUTIONS
MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

* **Marchés de Fournitures et Services courants** **P. 14 à 18**

* **Marchés de Prestations Intellectuelles** **P. 19 à 22**

DG-C.M.E.F.

Fournitures et Services courants

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES (ARCEP)

Gardiennage des sites de l'ARCEP

AVIS DE DEMANDE DE PRIX
N°2020-004/DDP/ARCEP/SG/PRM
Financement : Fonds propres ARCEP

Cet avis de demande de prix fait suite au Plan de Passation des Marchés de l'ARCEP exercice 2020.

1. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix à commande ayant pour objet le gardiennage des locaux du siège de l'ARCEP.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

3. Le gardiennage des sites de l'ARCEP se compose d'un lot unique.

4. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder douze (12) mois et celui des commandes un (01) mois.

5. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux du Secrétariat général de l'ARCEP sise à OUAGA 2000 BP 6437 Ouaga 01, TEL : 00 226 25 37 53 60/61/62.

6. Le budget prévisionnel est de vingt-neuf millions six-cent milles (29 600 000) pour le maximum.

7. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix dans les locaux de l'ARCEP sise à OUAGA 2000 BP 6437 Ouaga 01, TEL : 25 37 53 60/61/62 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt milles (20 000) FCFA par lot à La Direction Financière et Comptable de l'ARCEP sise à OUAGA 2000 BP 6437 Ouaga 01, TEL : 00 226 25 37 53 60/61/62. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

8. Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de huit cent milles (800 000) FCFA devra parvenir ou être remises à l'adresse 01 BP 6437 Ouaga 01, TEL : 00 226 25 37 53 60/61/62, au plus tard le **23 juillet 2020 à 9 heures 00 mn**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

9. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

Le Président

Tontama Charles MILLOGO

ECOLE NATIONALE DES DOUANES

AVIS D'APPEL A CONCOURS D'ARCHITECTURE

Dans le cadre de la modernisation et la demande sans cesse croissante des besoins en locaux, l'Ecole Nationale des Douanes, lance un concours d'architecture en vue de la conception de la nouvelle école à Tanghin-dassouri conformément au programme contenu dans les termes de référence.

Ledit concours sera financé sur le budget END, Gestion 2020. Le délai d'exécution ne saurait excéder trois (03) mois.

ARTICLE 1 : CONCOURS A UN SEUL DEGRE

Une seule épreuve est imposée aux candidats et sera soumise à l'examen d'un jury qui classera les projets. L'exécution sera réservée au projet classé premier.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ce concours, les cabinets d'architecture agréés burkinabé qui se conformeront au règlement du présent concours et qui fourniront les pièces suivantes :

- un agrément d'exercer, délivré par le Ministre en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat;
- une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes du Burkina (OAB) ;
- une Attestation de Situation Cotisante de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (ASC);
- une Attestation de Non Engagement Trésor Public (ANE/TP);
- une attestation de la Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (DRTSS);
- une Attestation de Situation Fiscale (ASF) délivrée par les structures compétentes,
- une attestation d'inscription au registre du commerce et crédit mobilier (RCCM).

Ces attestations indiqueront que le candidat est en règle vis-à-vis de ces institutions.

Les groupements sont admis à condition de présenter un acte de groupement certifié par un notaire. Les cabinets associés doivent se conformer individuellement aux dispositions du présent article. Chaque groupement doit présenter une seule proposition.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION AU CONCOURS ET VISITE DE SITE

Le concours est déclaré ouvert à partir de la date de publication du présent avis. Les inscriptions seront reçues à partir du **mardi 14 juillet 2020** au Bureau de la Personne Responsable des Marchés sis à l'ex Direction des Enquêtes Douanières face à l'ex BIB siège (actuellement UBA siège) et à la station Shell avenue Dimdolobson à Dapoya.

La visite du site est prévue et obligatoire pour les concurrents. Les éventuels concurrents devront prendre part à l'une ou l'autre des visites organisées le **mardi 21 juillet 2020** et le **mardi 28 juillet 2020.**

Les dossiers peuvent être consultés gratuitement ou être acquis contre la somme de **deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA** non remboursables payable en espèces auprès de l'Agent Comptable de l'Ecole Nationale des Douanes, sis à l'ex Direction des Enquêtes Douanières face à l'ex BIB siège (actuellement UBA siège) et à la station Shell avenue Dimdolobson à Dapoya, adresse : 01 BP 506 Ouagadougou 01, téléphone : 25-33-02-10.

L'achat du dossier vaut inscription au concours et implique de la part du concurrent, l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes de référence.

ARTICLE 4 : CLOTURE DU CONCOURS

Les projets devront parvenir au plus tard le **lundi 14 septembre 2020 à 11h00** à l'adresse suivante : Bureau de la Personne Responsable des Marchés sis à l'ex Direction des Enquêtes Douanières face à l'ex BIB siège (actuellement UBA siège) et à la station Shell avenue Dimdolobson à Dapoya, adresse : 01 BP 506 Ouagadougou 01, téléphone : 25-33-02-10.

Tout dossier parvenu après cette heure sera éliminé par le jury.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

La Personne Responsable des Marchés de
L'Ecole Nationale des Douanes

Borri Jacques SAVADOGO

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Fourniture, l'installation et la mise en service des équipements des Etablissements de l'Enseignement et Formation Technique Professionnelle (EFTP) Au profit du Ministère de l'Education, de l'Alphabetisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
N°2020- 13 /MENAPLN/SG/DMP du 24/06/2020

Montants prévisionnels :
• **Lot 1 :** Un milliard quatre cent soixante-dix millions (1 470 000 000) FCFA TTC
• **Lot 2 :** Un milliard quatre-vingt millions (1 080 000 000) FCFA TTC
• **Lot 3 :** Sept cent quarante millions (740 000 000) FCFA TTC
• **Lot 4 :** Cinq cents millions (500 000 000) FCFA TTC
• **Lot 5 :** Deux cent dix millions (210 000 000) FCFA TTC

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures (ou la prestation des services) suivants :

➢ **Lot 1 :** Fourniture, installation et mise en service des équipements de la filière « Structure métallique » des Lycées Professionnels de Zorgho et de Manga ;

➢ **Lot 2 :** Fourniture, installation et mise en service des équipements de la filière « Fabrication mécanique » du Lycée Technique de Koudougou ;

➢ **Lot 3 :** Fourniture, installation et mise en service des équipements de la filière « Maintenance des Véhicules Automobiles » du Lycée Professionnel de Tenkodogo ;

➢ **Lot 4 :** Fourniture, installation et mise en service des équipements de la filière de la filière « Agriculture » du Centre d'Enseignement Technique et Formation Professionnelle de Orodara ;

➢ **Lot 5 :** Fourniture, installation et mise en service des équipements de la filière « Electrotechnique » du Lycée Professionnel de Kaya.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 53 et suivants du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès Secrétariat de la Direction des Marchés Publics sis 2ème étage de l'immeuble ALICE, situé au Côté Sud de la SONATUR, Avenue de l'Europe, Tél : (226) 25-33-54-84 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres accéléré à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Direction des Marchés Publics sis 2ème étage de l'immeuble ALICE, situé au Côté Sud de la SONATUR, Avenue de l'Europe de 07 heures 30 minutes à 16 heures 00 minute du lundi au jeudi et de 07 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes le vendredi

Les exigences en matière de qualifications sont :

➢ Marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019) :

Lot 1 : Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires, chacun d'un montant minimal d'un milliard (1 000 000 000) FCFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible ;
Lot 2 : Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires, chacun d'un montant minimal de huit cent millions (800 000 000) FCFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible ;
Lot 3 : Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires, chacun d'un montant minimal de cinq cent millions (500 000 000) FCFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible ;
Lot 4 : avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires, chacun d'un montant minimal de trois cent cinquante millions (350 000 000) FCFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible ;
Lot 5 : avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires, chacun d'un montant minimal de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible.

➢ Chiffre d'affaires annuel moyen des cinq (05) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019) :

Lot 1 : Un milliard sept cent cinquante millions (1 750 000 000) francs CFA ;
Lot 2 : Un milliard deux cent millions (1 200 000 000) francs CFA
Lot 3 : Huit cent cinquante millions (850 000 000) francs CFA ;
Lot 4 : Six cents millions (600 000 000) francs CFA
Lot 5 : Deux cent cinquante millions (250 000 000) francs CFA

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) FCFA pour chacun des lots à la Régie de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) /Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (MINEFID), sise au 395 Avenue Ho Chi Minh.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction des Marchés Publics sis 2ème étage de l'Immeuble ALICE, situé au Côté Sud de la SONATUR, Avenue de l'Europe, Tél : (226) 25-33-54-84 au plus tard le **27 AOÛT 2020 à 09 heures 00 minutes TU** en un (1) original et trois (03) copies.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :
Lot 1 : Vingt-deux millions (22 000 000) francs CFA ;
Lot 2 : Seize- millions (16 000 000) francs CFA
Lot 3 : Onze millions (11 000 000) francs CFA ;
Lot 4 : Sept millions cinq cents mille (7 500 000) francs CFA
Lot 5 : Trois millions (3 000 000) francs CFA.

Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **27 AOÛT 2020 à 09 heures 00 minutes TU** à la Direction des marchés publics du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) sise 2ème étage de l'immeuble ALICE, situé au Côté Sud de la SONATUR, Avenue de l'Europe, Tél : (226) 25-33-54-84.

Le Directeur des Marchés Publics,
Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Noël MILLOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)

Fourniture d'un camion hydro-cureur en 1 lot.

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI) 29/2020/ONEA/DG/SG/DM/SMFE
Nom du Projet :
Projet de Développement Durable de Ouagadougou - PDDO
Référence :
Fourniture de matériels d'exploitation d'assainissement collectif

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet de Développement Durable de Ouagadougou - PDDO. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la fourniture d'un camion hydro-cureur en 1 lot.

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture d'un camion hydro-cureur.

Le délai d'exécution souhaité est de trois (03) mois.

Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres dans les bureaux de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) / Direction Financière,

Siège ONEA – 220 Avenue de l'ONEA, Secteur 12 (Pissy)
01 BP : 170 Ouagadougou 01,
Téléphone : +226 25 43 19 00 à 08
Fax : +226 25 43 19 11
Email : oneadg@fasonet.bf.

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en langue française à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA.

Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et des données particulières de l'appel d'offres ainsi que celles du cahier des clauses administratives générales et du cahier des clauses administratives particulières sont les clauses Dossier Type d'Appel d'Offres pour Fournitures de l'Agence Française de Développement.

Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Siège ONEA – 220 Avenue de l'ONEA, Secteur 12 (Pissy)
Service courrier arrivé
01 BP : 170 Ouagadougou 01,
Téléphone : +226 25 43 19 00 à 08, Fax : +226 25 43 19 11
Email : oneadg@fasonet.bf

au plus tard le **Vendredi 14 Août 2020 à 09 heures 00 (temps universel)** et être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant au moins égal à trois millions (3 000 000) francs CFA.

Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le Vendredi 14 Août 2020 à 09 heures 05 (temps universel) à l'adresse ci-après :

Siège ONEA - Avenue de l'ONEA, porte 220 - Secteur 12 (Pissy)
Salle d'ouverture des plis
01 BP : 170 Ouagadougou 01,
Téléphone : (226) 25 43 19 00 à 08
Fax : (226) 25 43 19 28
Email :oneadg@fasonet.bf

Les exigences en matière de qualifications sont :

- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins deux cent millions (200 000 000) au cours des cinq (05) dernières années ;
- Avoir exécuté au cours des cinq (05) dernières années en tant que fournisseur de matériels roulants ou de matériels de transport (camions hydro-cureurs, camions bennes), au moins deux (02) contrats similaires d'un montant d'au moins quatre-vingt millions (80 000 000) de FCFA chacun ;
- Disposer à la date limite de soumission des Offres, d'un service après vente et de pièces détachées implanté dans le pays de l'Acheteur depuis au moins six (06) mois, pour les fournitures proposées dans l'Offre ;

Voir le dossier d'appel d'offres pour les informations détaillées.

Le Directeur Général
Président de la Commission des Marchés

G. Frédéric François KABORE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)

fourniture, l'installation, l'équipement et la mise en service d'un pylône auto stable et accessoires au profit de l'ONEA.

Avis de demande de prix
N° : 015/2020/ONEA/DG/SG/DM/SMFC
Financement : Budget ONEA, gestion 2020.

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2020, de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

L'ONEA dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour la fourniture, l'installation, l'équipement et la mise en service d'un pylône auto stable et accessoires au profit de l'ONEA au titre de l'année 2020 tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Les acquisitions se décomposent en lot unique.

Le délai d'exécution ne devrait pas excéder trois (03) mois.

Les Candidats éligibles intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Direction Financière au siège de l'ONEA, 220 Avenue de l'ONEA, Tél : 25 43 19 00 à 08.

Tout Candidat éligible intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la caisse de la Direction financière et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) Francs CFA. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de un million neuf cent mille (1 900 000) Francs CFA devront parvenir ou être remises au siège de l'ONEA, Secrétariat courrier-arrivée de la Direction Générale de l'ONEA, 220 Avenue de l'ONEA, secteur 12, Pissy, Tél : 25 43 19 00 à 08 au plus tard le **23 juillet 202, à 09 heures 00 mn TU.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement le même jour en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

NB : Le montant du budget prévisionnel est de soixante-quatre millions neuf cent mille (64 900 000) Francs CFA TTC.

Le Directeur Général

G. Frédéric François KABORE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

RECTIFICATIF DU QUOTIDIEN N°2876 DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 PORTANT SUR LE TIMBRE

BURKINA FASO
PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI AUX REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICES DE CONSULTANT (International)

Manifestations d'Intérêt

Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement ("le Client") a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD"), pour financer un programme d'appui aux réformes des finances publiques. Le Client a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour financer une prestation d'assistance technique pour accompagner la mise en œuvre du programme.

Les Services du Candidat auront pour objet, à travers la mobilisation d'une expertise technique de haut niveau, d'accompagner le Client dans la mise en œuvre des réformes nécessaires pour améliorer la performance de la dépense publique dans un contexte de vulnérabilité croissante du pays. Trois axes d'intervention encadreront la prestation du Candidat : (i) la gestion des investissements publics ; (ii) la décentralisation financière et l'accompagnement des collectivités locales ; (iii) la performance de la commande publique. De manière transversale, la prestation du Candidat devra accompagner l'administration Burkinabé dans sa capacité à répondre à la crise sécuritaire, notamment dans le cadre du programme d'urgence pour le Sahel, et dans sa volonté de faire évoluer ses modes de faire pour prendre en compte les vulnérabilités de plusieurs régions du pays (définition de critères de vulnérabilités, révision des allocations aux collectivités selon ces critères, étude sur les leviers de croissance, révision des procédures nationales et de la chaîne de la dépense pour s'adapter à l'insécurité, programmation et redevabilité du PUS, etc.). Cette prestation est prévue pour une durée de 24 mois pour un montant maximum de 1 100 000 euros.

A la suite du présent AMI, une Demande de Propositions (DDP) sera adressée aux Consultants présélectionnés. La meilleure proposition technique (dont la note est supérieure à la note technique minimale fixée dans la DDP) sera retenue, sous réserve que la proposition financière soit inférieure ou égale au budget plafond ci-dessus indiqué.

Pour le compte du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, l'Agence Française de Développement (AFD) invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux (i) Bureaux d'études, individuels ou en groupement et (ii) ONG et bureau(x) d'études en Groupement.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : http://www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :
– une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
ou
– une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :
– de l'ampleur des marchés réalisés ;
– de l'expérience en matière d'accompagnement au changement des organisations (publiques idéalement) ;
– de l'experience dans la mobilisation d'une expertise technique de haut niveau, dans les domaines ciblés par le projet ;
– de l'expérience dans l'accompagnement de réformes institutionnelles en particulier en matière de gestion des finances publiques et de gestion des finances locales, dans l'accompagnement des collectivités locales et dans l'appui à la prise en compte des vulnérabilités dans les interventions de l'Etat.
– de l'expérience en Afrique subsaharienne en particulier dans les pays du Sahel et plus particulièrement au Burkina Faso.
L'AFD examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :
– les compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique pour conduire des projets similaires.
– les réseaux et correspondants/partenaires locaux dans les pays du Sahel et au Burkina Faso.
– les procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat (ISO 9001, etc.).

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :
– le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire (pays classé Orange ou Rouge par la carte « conseils aux voyageurs » du Ministère français en charge des affaires étrangères)
– le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.
– le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.
– le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles.

En cas de Groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères. Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

L'AFD dressera, pour le compte du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.
Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, pour le **mardi 28 juillet 2020 à 10 heures de Ouagadougou (temps universel) au plus tard.**

• AGENCE AFD DE OUAGADOUGOU
Adresse : 52, avenue de la Nation, BP 529, OUAGADOUGOU 01, BURKINA FASO
Téléphone : + 226 25 30 60 92
Courriel : afdouagadougou@afd.fr

Auprès de Mme Laétitia FAO/ZONGO : afdouagadougou@afd.fr et faozongoal@afd.fr

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)
Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition .....**(le "Marché")**

A : .....**(le "Maître d'Ouvrage")**

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet :

a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : ..... **En tant que** : .....

Dûment habilité à signer pour et au nom de : .....

Signature : .....

En date du : .....

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

Audit des comptes du Projet e-Burkina

Avis à Manifestations d'Intérêt (Firmes)
Projet e-Burkina
N° de Prêt/Crédit/Don : Prêt IDA N° : 5943-BF du 03 mars 2017
Mise en œuvre de la Composante 4 : Mise en œuvre du projet, communication et Suivi-et Évaluation
No. De référence : BF-ANPTIC-171457-CS-LCS

1. Le Burkina Faso a reçu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un prêt pour financer le « Projet e-Burkina » et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer des paiements au titre de la réalisation d'audit annuel des comptes du Projet e-Burkina.

2. Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt, et peuvent être obtenus à l'adresse www.eburkina.gov.bf/index.php/offres.

3. La Personne Responsable des Marchés de l'ANPTIC invite les consultants intéressés admissibles, à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus décrits. Les consultants doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
- être du domaine de l'audit financier et comptable ;
- avoir réalisé des audits financiers et comptables dans des projets financés par la Banque Mondiale ;

Chaque candidat devra fournir les preuves des différentes expériences déclinées. Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour en Novembre 2017 et en Août 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les cabinets de consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement. En cas de groupement, tous les membres du groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) telle que décrite dans le Règlement.
Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires par courriel à la Personne Responsable des Marchés de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC).

7. Les expressions d'intérêts doivent être soumises par courriel. Les expressions d'intérêt soumises sous forme de pièces jointes au courriel, doivent être sous la forme d'images numérisées non modifiables. Pour faciliter le processus d'évaluation, une copie de l'expression d'intérêt sous format Word est demandée.

8. L'heure et la date limite pour la soumission des expressions d'intérêt est 09 heures TU, le **27 juillet 2020 à 09 heures 00 mn TU.**

L'adresse pour la soumission est la suivante :
Attention: Mr Yrbêterfa Serge Léon SOME
Adresse courriel : leon.some@tic.gov.bf / assita.kone@tic.gov.bf

Le Président de la Commission
d'Attribution des Marchés

Yrbêterfa Serge Léon SOME

SODIPRESSE

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE PRESSE
COMMERCE GENERAL

09 BP 11315 Ouagadougou 09 – Messagerie : sodipresse@yahoo.fr
Tél. / Fax: (226) 25 36 03 80 – Burkina Faso

Bulletin d'abonnement

Je soussigné : .....

Fonction : .....

Entreprise / Société : .....

Adresse / Téléphone :.....

Souscris pour ( ) abonnement de ( ) an à la revue des Marchés Publics

---

Types d'abonnement

- **Abonnement sans livraison :** .....**50 000 F CFA** ☐
- **Abonnement de soutien :**.....**75 000 F CFA** ☐
- **Abonnement d'honneur :**..... **100 000 F CFA** ☐

Mode de règlement : en **Espèce** ☐ ou par **Chèque** au nom de SODIPRESSE ☐

Début d'abonnement :....., ***Fin d'abonnement :***.....

Fait à ....., *le*...../ ...../20.....

Le Souscripteur

M'abonner à la revue des Marchés Publics,
c'est avoir une longueur d'avance sur mes concurrents.

"La Revue des Marchés Publics"
L'information au quotidien sur les Marchés Publics du Burkina

MARCHÉS PUBLICS
Quotidien d'information de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers du Burkina
Marchés Publics
* Marchés de Fournitures et Services courants
* Marchés de Prestations Intellectuelles
* Marchés de Travaux
UEMOA
Sénégal
Niger
Burkina Faso
Guinée Bissau
Bénin
Côte d'Ivoire
Togo